



**PRÉFET
DES ÎLES WALLIS
ET FUTUNA**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACTE D'ENGAGEMENT

ACHETEUR PUBLIC : TERRITOIRE, ADMINISTRATION SUPÉRIEURE DES ÎLES WALLIS ET FUTUNA

OBJET DE LA CONSULTATION : MARCHE INTERMINISTÉRIEL D'ACHAT DE VÉHICULES NEUFS POUR LES SERVICES DU TERRITOIRE DES ÎLES WALLIS ET FUTUNA

Lot n°5 : Transport de personnes

PROCEDURE DE PASSATION : APPEL D'OFFRES en vertu des dispositions du décret n°57-818 du 22 juillet 1957 fixant les règles générales applicables aux marchés passés au nom des groupes de territoires, territoires et provinces d'outremer.

COMPTABLE ASSIGNATAIRE : Monsieur le Directeur des Finances Publiques Locales des Îles Wallis et Futuna

NUMÉRO DE CONSULTATION : 2026-T-AO-40-SBL

SOMMAIRE

ARTICLE 1.	OBJET DE L'ACTE D'ENGAGEMENT	3
Article 1.1.	Objet du marché public	3
Article 1.2.	Cet acte d'engagement correspond :	3
Article 1.3.	Mode de passation :	3
ARTICLE 2.	ENGAGEMENT DU TITULAIRE OU DU GROUPEMENT TITULAIRE	3
Article 2.1.	Identification et engagement du titulaire ou du groupement titulaire	3
ARTICLE 3.	OFFRE DE PRIX	4
Article 3.1.	Compte(s) à créditer	4
Article 3.2.	Avance.....	4
ARTICLE 4.	DURÉE DU MARCHÉ PUBLIC – DÉLAIS D'EXÉCUTION	4
ARTICLE 5.	SIGNATURE DU MARCHÉ PUBLIC PAR LE TITULAIRE INDIVIDUEL OU, EN CAS DE GROUPEMENT, LE MANDATAIRE HABILITÉ OU CHAQUE MEMBRE DU GROUPEMENT	5
Article 5.1.	– <i>Signature du marché public par le titulaire.....</i>	5
ARTICLE 6.	IDENTIFICATION ET SIGNATURE DE L'ACHETEUR.....	5

ARTICLE 1. OBJET DE L'ACTE D'ENGAGEMENT

Article 1.1. Objet du marché public

Marché interministériel d'achat de véhicules neufs pour les services du Territoire des îles Wallis et Futuna

Article 1.2. Cet acte d'engagement correspond :

Lot n°5 : Transport de personnes

Article 1.3. Mode de passation :

Appel d'offres en vertu des dispositions du décret n°57-818 du 22 juillet 1957 fixant les règles générales applicables aux marchés passés au nom des groupes de territoires, territoires et provinces d'outre-mer.

ARTICLE 2. ENGAGEMENT DU TITULAIRE OU DU GROUPEMENT TITULAIRE

Article 2.1. Identification et engagement du titulaire ou du groupement titulaire

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public suivantes,

☒ **Cahier des Clauses Administratives et Particulières (CCAP),**

☒ **Cahier des Clauses Techniques et Particulières (CCTP),**

☒ **CCAG – FCS 2021.**

Et, conformément à leurs clauses,

☐ **le signataire**

☐ **s'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte ;**

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale de chaque membre du groupement, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

☐ **engage la société sur la base de son offre ;**

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale de chaque membre du groupement, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

☐ **l'ensemble des membres du groupement s'engagent, sur la base de l'offre du groupement ;**

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale de chaque membre du groupement, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

ARTICLE 3. OFFRE DE PRIX

Les prestations définies au présent marché sont rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix du bordereau des unitaires (BPU) propre au présent marché.

Le montant total des prestations pour la durée initiale du marché et pour chaque période de reconduction sera compris entre :

- Montant minimum : 0 F CFP
- Montant maximum : 30.000.000 F CFP

Les prix comprennent toutes les charges fiscales, parafiscales ou autres frappant obligatoirement la prestation ainsi que tous les frais inhérents à l'exécution de celle-ci.

Les taxes telles que la TVA et la TGC ne sont pas applicables sur le Territoire de Wallis et Futuna.

Article 3.1.Compte(s) à créditer

Compte ouvert à l'organisme bancaire	
Au nom de	
Sous le numéro	
Clé RIB	
Code banque	
Code guichet	
IBAN	
BIC	

Article 3.2. Avance

Aucune avance ne sera versée dans le cadre du présent marché.

ARTICLE 4. DURÉE DU MARCHÉ PUBLIC – DÉLAIS D'EXÉCUTION

4.1 - Cadre général

Le marché public est conclu pour une durée de : 12 mois. Ces durées s'entendent hors reconduction(s) éventuelle(s). La durée de l'accord-cadre court à compter de sa date de notification.

4.2 - Reconduction de l'accord-cadre

Le présent marché est conclu pour une durée d'un an, renouvelable par période successive d'un an, sans que sa durée totale puisse excéder 4 ans. Le nombre de reconduction(s) est : 3.

Dans l'hypothèse où l'accord-cadre ne serait pas reconduit, les bons de commande émis continuent à s'exécuter jusqu'à leur terme.

Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de mettre fin à l'accord-cadre à l'échéance de chaque période annuelle par l'envoi d'un courrier via le profil acheteur au

plus tard deux mois avant la fin de la période considérée. De ce fait, le titulaire ne pourra s'y opposer ni demander une indemnisation pour rupture de contrat unilatérale.

4.3 – Délai de livraison

Pour chaque lot, le délai de livraison des prestations ne devra pas excéder 6 mois à compter de la réception du bon de commande par le titulaire du marché.

ARTICLE 5. SIGNATURE DU MARCHÉ PUBLIC PAR LE TITULAIRE INDIVIDUEL OU, EN CAS DE GROUPEMENT, LE MANDATAIRE HABILITÉ OU CHAQUE MEMBRE DU GROUPEMENT

Article 5.1.– Signature du marché public par le titulaire

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

ARTICLE 6. IDENTIFICATION ET SIGNATURE DE L'ACHETEUR

▪ **Désignation de l'acheteur :**

TERRITOIRE – ADMINISTRATION SUPÉRIEURE DES ÎLES WALLIS ET FUTUNA

BP 16 – HAVELU – 98600 UVEA

▪ **Nom, prénom, qualité du signataire du marché public**

MONSIEUR LE PRÉFET, ADMINISTRATEUR SUPÉRIEUR DES ÎLES WALLIS ET FUTUNA

▪ **Personne habilitée à donner les renseignements (nantissements ou cessions de créances)**

MONSIEUR LE PRÉFET, ADMINISTRATEUR SUPÉRIEUR DES ÎLES WALLIS ET FUTUNA

▪ **Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire**

MONSIEUR LE DIRECTEUR DES FINANCES PUBLIQUES LOCALES DES ÎLES WALLIS ET FUTUNA

Pour le Territoire :

A : , le

Signature du représentant du pouvoir
adjudicateur